



ANNEXE 1 à 6 du REGLEMENT BOURSE DES JEUNES TALENTS Edition 2023

Désignation du représentant du groupe

Nous soussigné(e)s :

..... Demeurant.....date et lieu de naissance ,
..... Demeurant.....date et lieu de naissance ,
..... Demeurant.....date et lieu de naissance ,
..... Demeurant.....date et lieu de naissance ,
..... Demeurant.....date et lieu de naissance ,
..... Demeurant.....date et lieu de naissance ,
..... Demeurant.....date et lieu de naissance ,
..... Demeurant.....date et lieu de naissance ,
..... Demeurant.....date et lieu de naissance ,
..... Demeurant.....date et lieu de naissance ,

déclarent Mr ou Mme....., habilité(e) à représenter le Groupe.

Je, soussigné(e),

Né(e) le.....,

Demeurant,

Déclare être habilité(e) à représenter le Groupe,

Et certifie que :

- notre formation n'a jamais été sous contrat avec un label ou une maison de disques,
- toutes nos interprétations sont des compositions originales,
- notre formation s'est déjà produite sur 2 concerts minimum sur Nîmes ou Nîmes Métropole.
- j'ai pris connaissance et je m'engage au nom du groupe/ artiste à respecter le règlement de la Bourse des Jeunes Talents, dans son intégralité.

Signature du représentant du groupe :

FICHE D'INSCRIPTION

Groupe : Artiste :

Genre musical :

Nom de scène :

Date de création :

Responsable du groupe désigné ci-dessus (annexe 1) :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

FACEBOOK :

Composition : nombre de musiciens :

Age des musiciens :

Actions réalisées à ce jour :

.....
.....
.....
.....
.....

Concerts réalisées à ce jour sur Nîmes ou Nîmes Métropole :

.....
.....
.....
.....

Quelles sont vos motivations et attentes autour de ce projet :

.....
.....
.....
.....
.....

Je certifie exact tous les éléments ci-dessus mentionnés.

Et je m'engage, en tant que représentant de mon groupe, à participer à l'ensemble des opérations de promotion de la Bourse des Jeunes Talents.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service Jeunesse de la Ville de Nîmes, responsable du traitement, pour le suivi de ce dispositif.

Elles sont conservées pendant la durée du dispositif et l'année suivante et sont destinées aux agents du Service Jeunesse et aux partenaires du dispositif.

Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos différents droits (accès aux données, rectification, effacement, limitation etc...) en contactant le délégué à la protection des données par le biais de la démarche en ligne sur le site internet de la Ville, ou auprès des accueils de l'Hôtel de ville et des mairies annexes.

Signature du représentant du groupe :

ANNEXE 2

AUTORISATION DE FIXATION, REPRODUCTION ET DIFFUSION D'IMAGE ET D'OEUVRE

Je soussigné M

Artiste ou représentant du groupe dénommé

Autorise expressément la Ville de Nîmes et tous ses partenaires¹ à :

- fixer, reproduire, diffuser et exploiter notre image individuelle ou en groupe (en tout ou partie), en nombre illimité, à titre gracieux en tout format, en couleurs et/ou en noir et blanc,
- fixer, reproduire, diffuser et exploiter notre œuvre,

Sur le réseau Internet via les sites « www.nimes.fr » et sur les sites des partenaires* de la Bourse des Jeunes Talents.

Cette autorisation est accordée à la Ville de Nîmes ainsi qu'à l'ensemble des partenaires* pour une durée correspondant à la saison 2023 et, au cas où une compilation serait éditée, pour la promotion du concours de la bourse des Jeunes Talents.

Je reconnais d'ores et déjà être informé(e) et accepter que la décision d'exploiter ou non notre image et notre œuvre sera laissée à la discrétion de la Ville de Nîmes.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service Jeunesse de la Ville de Nîmes, responsable du traitement, pour le suivi de ce dispositif.

Elles sont conservées pendant la durée du dispositif et l'année suivante et sont destinées aux agents du Service Jeunesse et aux partenaires du dispositif.

Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos différents droits (accès aux données, rectification, effacement, limitation etc...) en contactant le délégué à la protection des données par le biais de la démarche en ligne sur le site internet de la Ville, ou auprès des accueils de l'Hôtel de ville et des mairies annexes.

Fait à, le

Signature du représentant du groupe précédée de la mention « lu et approuvé » :

¹ SACEM, « Paloma, SMAC de Nîmes Métropole », La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, RAJE Nîmes, la Gazette de Nîmes, La FEMAG, association Da Storm

ANNEXE 3

AUTORISATION PARENTALE/TUTELLE

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse

.....

.....

Tuteur légal du candidat :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Déclare accepter que mon enfant mineur, ou la personne sous ma tutelle, participe à la Bourse des Jeunes Talents définies par le Règlement.

J'autorise la Ville de Nîmes à :

- fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image du candidat, en nombre illimité, à titre gracieux, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc,
- fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'œuvre du candidat,

Sur le réseau Internet via les sites « www.nimes.fr » et sur les sites des partenaires* de la Bourse des Jeunes Talents.

Cette autorisation est accordée à la Ville de Nîmes ainsi qu'à l'ensemble des partenaires¹ pour une durée correspondant à la saison 2023 et, au cas où une compilation serait éditée, pour la promotion du concours de la bourse des Jeunes Talents.

Je reconnais d'ores et déjà être informé(e) et accepter que la décision d'exploiter ou non l'image et l'œuvre du groupe/artiste, sera laissée à la discrétion de la Ville de Nîmes.

Fait à, le

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvée » :

¹ SACEM, « Paloma, SMAC de Nîmes Métropole », La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, RAJE Nîmes, la Gazette de Nîmes, La FEMAG, association Da Storm

ANNEXE 4

CALENDRIER

La Bourse des Jeunes Talents se déroule en 4 phases
Les échéances et les lieux sont susceptibles de modifications

1- **Le CONCERT de lancement** : le vendredi 27 janvier 2023 dans le club de « Paloma, SMAC de Nîmes Métropole ».

2- **L'APPEL A CANDIDATURE** : le vendredi 27 janvier 2023 au vendredi 24 mars 2022 (ouverture des inscriptions)

3- **PRESELECTION SUR ECOUTE** : le lundi 27 mars 2023

Un jury local de professionnels de la musique, présélectionnera cinq groupes, sur écoute des maquettes.

4- **AUDITION DES PRESELECTIONNES** : le samedi 22 Avril 2023. dans le club de « Paloma, SMAC de Nîmes Métropole ».

Les cinq présélectionnés seront auditionnés lors d'un concert.

A l'issue de la prestation, un groupe ou un artiste recevra le prix « LAUREAT » et un groupe ou un artiste sera désigné « PRIX ESPOIR » par le jury et par le public (grâce à l'applaudimètre).

¹ SACEM, « Paloma, SMAC de Nîmes Métropole », La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, RAJE Nîmes, la Gazette de Nîmes, La FEMAG, association Da Storm

ANNEXE 5

PRESENTATION DU GROUPE/ARTISTE

(Ou remise d'un press-book)

SITE WEB DE
L'ARTISTE/GROUPE/ :

PRESENTATION DU GROUPE/ARTISTE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

HISTORIQUE DU GROUPE/ARTISTE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE 6

FICHE TECHNIQUE ET PLAN DE SCENE

LISTE DU MATERIEL UTILISE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PLAN DE SCENE (schéma de la disposition des membres du groupe) (Précisez la fonction de la personne et son matériel)

